

Programme Local de l'habitat (PLH) 2017-2022



Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Eric DE OLIVIERA

Pôle Aménagement du Territoire
La Fournière
85700 POUZAUGES
02 51 57 14 23

e.deoliveira@paysdepouzauges.fr

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit l'élaboration de son PLH par délibération du 7 juillet 2015. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est volontaire.

Le conseil communautaire a arrêté le PLH pour la période 2017-2022 par délibération du 6 décembre 2016.

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges est composée de 10 communes, dont la population atteint presque les 23 000 habitants. L'aire de la CC s'étend sur 318 km². Sèvremont est une commune nouvelle, créée le 1er janvier 2016. Elle est issue de la fusion des communes des Châtelliers-Châteaumur, de La Flocellière, de La Pommeraie-sur-Sèvre, et de Saint-Michel-Mont-Mercure. Chacune d'entre elles devient des communes déléguées de Sèvremont.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2017-2022 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire dans le respect des principes de mixité social ;
- Disposer d'un parc de logements économes et confortables pour tous ;
- Répondre aux besoins spécifiques des populations : enjeu de solidarité
- Conforter la dynamique démographique en maîtrisant et rationalisant l'utilisation du foncier ;
- Renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, animation et suivi du PLH.

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire dans le respect des principes de mixité sociale	

Le logement locatif	<p>Action 1b : Amélioration énergétique des logements locatifs</p> <p>Action 1c : Réhabilitation des locatifs moyennement dégradés</p> <p>Action 1d : Réhabilitation des logements locatifs indignes</p> <p>Action 2a : Mise en place du PPG</p> <p>Action 2b : Développer l'offre en logements locatifs publics</p> <p>Action 2c : Développer l'offre en logements locatifs privés à loyer encadré</p> <p>Action 3a : Développer une offre de logements en location-accession</p> <p>Action 4e : Développer et Intensifier l'information sur l'offre en logements locatifs</p>
L'accession à la propriété	<p>Action 1a et 1i : Rénovation thermique des logements (PO)</p> <p>Action 3a : Développer une offre de logements en location-accession</p> <p>Action 3b : Faciliter l'accession à la propriété des jeunes ménages dans le parc ancien</p> <p>Action 3c : Faciliter l'achèvement de la commercialisation des lotissement</p>
Orientation 2 : Disposer d'un parc de logements économes et confortables pour tous	
Les économies d'énergie	<p>Action 1a : Rénovation thermique des logements (PO) dans le cadre du programme Habiter Mieux</p> <p>Action 1b : Amélioration énergétique des logements locatifs</p> <p>Action 1i : Rénovation thermique des logements dans le cadre de l'Action Environnementale</p> <p>Action 2d : Développer une offre en hébergement touristique de qualité</p> <p>Action 5c : Conseil et accompagnement technique aux projets de réhabilitation de logements en centres-bourgs</p>
L'adaptation des logements	Action 1f : Adaptation des logements
L'environnement	Action 1g : Mise aux normes des installations d'assainissement autonome
Orientation 3 : Répondre aux besoins spécifiques des populations : un enjeu de solidarité	
<p>Action 2d : Développer une offre en hébergement touristique de qualité</p> <p>Action 4a : Identifier et répertorier une offre d'hébergement d'urgence</p> <p>Action 4b : Suivre l'évolution de la demande d'hébergements spécifiques pour les personnes âgées</p> <p>Action 4c : Suivi de la fréquentation des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p>Action 4d : Contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)</p> <p>Action 4e : Développer et Intensifier l'information sur l'offre en logements locatifs</p>	
Les logements indignes	<p>Action 1c : Réhabilitation des locatifs moyennement dégradés</p> <p>Action 1d : Réhabilitation des logements locatifs indignes</p> <p>Action 1e : Favoriser la résorption des logements indignes (PO)</p>
Orientation 4 : Conforter la dynamique démographique en maîtrisant et rationalisant l'utilisation du foncier	

L'utilisation du foncier bâti	<p>Action 1a : Rénovation thermique des logements (PO) dans le cadre du programme Habiter Mieux</p> <p>Action 1b : Amélioration énergétique des logements locatifs</p> <p>Action 1c : Réhabilitation des locatifs moyennement dégradés</p> <p>Action 1d : Réhabilitation des logements locatifs indignes</p> <p>Action 1i : Rénovation thermique des logements dans le cadre de l'Action Environnementale</p> <p>Action 3b : Faciliter l'accès à la propriété des jeunes ménages dans le parc ancien</p> <p>Action 3c : Faciliter l'achèvement de la commercialisation des lotissements</p> <p>Action 6a : Augmenter la densité de l'habitat</p> <p>Action 6c : Mutualiser l'information et la connaissance des outils et dispositifs fonciers mobilisables</p>
La requalification des centres	<p>Action 1a : Rénovation thermique des logements (PO) dans le cadre du programme Habiter Mieux</p> <p>Action 1b : Amélioration énergétique des logements locatifs</p> <p>Action 1c : Réhabilitation des locatifs moyennement dégradés</p> <p>Action 1d : Réhabilitation des logements locatifs indignes</p> <p>Action 1i : Rénovation thermique des logements dans le cadre de l'Action Environnementale</p> <p>Action 1h : Rénovation des façades</p> <p>Action 5a : Communiquer sur les potentialités en centre-bourg</p> <p>Action 5b : Impulser des opérations de renouvellement urbain dans les centres-bourgs</p> <p>Action 5c : Conseil et accompagnement technique aux projets de réhabilitation de logements</p> <p>Action 5d : Mise en place d'une démarche de valorisation</p>
Le suivi de la consommation foncière	<p>Action 6b : Suivre la consommation foncière</p> <p>Action 7c : Observatoire du logement</p>
Orientation 5 : Renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, animation et suivi du PLH	
Animation et suivi du PLH	<p>Action 6b : Suivre la consommation foncière</p> <p>Action 7c : Observatoire du logement</p>

